

DECRET N°2012-¹¹⁹ du 11 mai 2012

portant approbation des états financiers de la Société
Béninoise des Manutentions Portuaires (SOBEMAP)
pour l'exercice clos au 31 décembre 2010.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 88-005 du 26 avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2012-004 du 24 janvier 2012 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret 2011-758 du 30 novembre 2011 fixant les structures-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2009-052 du 02 mars 2009 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère Délégué auprès du Président de la République Chargé de l'Economie Maritime, des Transports Maritimes et des Infrastructures Portuaires ;
- Vu** le décret 2008-111 du 12 mars 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n° 89-336 du 29 août 1989 portant approbation des statuts de la Société Béninoise des Manutentions Portuaires (SOBEMAP) ;
- Vu** les délibérations du Conseil d'Administration de la SOBEMAP en sa session du 17 août 2011 ;
- Sur** proposition conjointe du Ministre Délégué auprès du Président de la République Chargé de l'Economie Maritime, des Transports Maritimes et des Infrastructures Portuaires et du Ministre de l'Economie et des Finances ;
- Le** Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 08 février 2012.



DECRETE

Article 1^{er} : Sont approuvés les états financiers de la Société Béninoise des Manutentions Portuaires (SOBEMAP) pour l'exercice clos au 31 décembre 2010 tels qu'ils figurent en annexe à ce décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 11 mai 2012

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



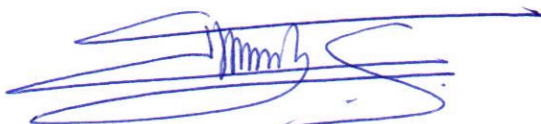
Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie et des
Finances,



Alayi Adidjatou MATHYS

Le Ministre Délégué auprès du Président de la
République, Chargé de l'Economie Maritime, des
Transports Maritimes et des Infrastructures
Portuaires,



Valentin DJENONTIN-AGOSSOU

AMPLIATIONS : PR 6 - AN 4 - CS 4 - CC 4 - HAAC 1 - CES 1 - HCJ - GCONB 1 - SGG 4 - PMCCAGEPPPPDDS 2 -
MDCEMTMIP-PR 4 - MEF 4 - Autres Ministères 23 - DCF-DSDV-DGB-DTCP-DI 5 - DPE-INSAB-DLC 3 - UNB-FASJEP-ENA 3 -
IGAA-DCCT-GCONB 3 - CSM 1 - JO 1 - SOBEMAP 4 - DGAE-DGCPE 2